



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°5 – SAISON 2023/2024 (Validation par mail)

Réunion du :	30/08/2023
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck
Excusés :	SALMON Eric

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) et du GF CHALONNES POMJEANNAIS ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n° 4 du 16/08/2023 est approuvé.

2. Validation des engagements des Féminines

L'Entente Andrezé Jub Jallais FC - Chemillé Melay O 2 ayant répondu aux critères d'engagements demandés par la commission, l'équipe voit son engagement validé en D2 F.

1- Engagements validés en D1 F : 9 équipes

- Andrezé Jub Jallais FC
- Les Verchers St Georges
- Trélazé Foyer
- Montreuil Juigné BF
- Angers NDC
- Tiercé Cheffes AS
- Bouchemaine ES
- Beaucouzé SC
- GF Segré le Lion Candé

2- Engagements validés en D2 F : 9 équipes

- Landemont Laurentais FC 1
- Montilliers ES 1
- Valanjou AS
- Avrillé AS
- Entente St Aubin JS Layon – Trélazé Foyer 2
- MayBéLéger FC
- GF Chalonnais Pomjeannais
- Somloiryzernay CSP
- Entente Chemillé Melay O - Andrezé Jub Jallais FC 2

3- Engagements validés Foot à 8 : 5 équipes

- Landemont Laurentais FC 2
- Entente Christopheséguinière Mortagne
- Montilliers ES 2
- GF Gesté Tillières
- Saumur OFC

4- Retrait d'engagement par les clubs

- Angers Vaillante : la commission prend connaissance de la demande d'annulation des licenciées féminines du club.
- Val d'Erdre Auxence AS : la commission prend connaissance de l'engagement de l'équipe féminine en foot loisir.

3. Championnats Féminins 2023/2024

La commission valide la numérotation des équipes en tenant compte des desideratas des clubs.

La première journée est prévue **le dimanche 24 septembre**.

4. Règlements des coupes

Etant donné le nombre important d'engagements tardifs des équipes, la commission avait décidé de reporter les règles de qualification pour la seconde phase en Challenge de l'Anjou et en Coupe des Réserves.

Challenge de l'Anjou :

- **34 équipes réserves engagées.**

La commission a réparti les équipes réserves de Ligue engagées en 4 poules de 6 équipes et 2 poules de 5 équipes.

Les 3 premiers de chaque poule seront intégrés au tableau final du Challenge de l'Anjou.

1^{ère} journée : Dimanche 3 septembre

Coupe des Réserves :

- **66 équipes engagées.**

La commission a réparti les équipes réserves de Ligue engagées et possibles par 11 poules de 6 équipes.

Seront qualifiés pour les 1/16èmes de finale de la Coupe des Réserves :

- Les 2 premiers de chaque poule soient 22 équipes
- Les 10 meilleurs troisièmes de chaque poule soient 10 équipes

1^{ère} journée : Dimanche 3 septembre

5. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.



**Mail du club de Hauts Anjou FC : Madame ECOLE (Secrétaire)
Reçu le 23/08/2023**

Le président a répondu



**Mail du club de EA La Tessoualle : Monsieur MORILLE (Secrétaire)
Reçu le 22/08/2023**

Le président a répondu



**Mail du club AS Val d'Erdre Auxence : Monsieur HAMON (Président)
Reçu le 22/08/2023**

Le président a répondu



**Mail du Club d'Andrezé Jub Jallais FC : Monsieur MARY (Président)
Reçu le 21/08/2023**

Le Président a répondu.



**Mail du Club de ES Marigné : Monsieur CHAMPION (Secrétaire adjoint)
Reçu le 21/08/2023**

Le Président a répondu.

Prochaine(s) réunion(s) :

- **Mardi 5 Septembre (Restreinte)**
- **Mardi 12 Septembre**

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER